

politique lausannoise du livre
la Ville de Lausanne met au concours sa Bourse à la création littéraire 2017

Dans le cadre de sa politique du livre, la Ville de Lausanne attribue chaque année depuis 2015 une Bourse à la création littéraire, d'un montant de 10'000 francs, à un ou une auteur-e lausannois-e. L'appel à candidature est lancé pour l'édition 2017. Le délai de dépôt des dossiers est fixé au 31 août 2017.

A côté de l'encouragement à l'édition d'oeuvres littéraires ou documentant l'espace lausannois, la Ville de Lausanne encourage, par cette bourse, ses auteures et auteurs durant la phase de réalisation d'un projet de création littéraire. Sont concernés tous les projets de fiction en langue française dans les genres du roman, de la nouvelle, de la poésie, du roman graphique ou de la bande dessinée. Pour déposer sa candidature, l'auteur-e doit résider dans la commune et avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur. Les candidat-es ont jusqu'au 31 août 2017 pour adresser leur dossier à la déléguée à la politique du livre sur la page www.lausanne.ch/bourselitteraire.

Une commission d'attribution, constituée du chef du service Bibliothèques & Archives de la Ville, Frédéric Sardet, de la déléguée à la politique du livre, Isabelle Falconnier, ainsi que de deux acteurs externes issus du monde culturel, désignera le ou la bénéficiaire de cette Bourse d'ici le mois d'octobre 2017.

La Bourse à la création littéraire de la Ville de Lausanne a été attribuée en 2015 à David Bosc et en 2016 à Noémi Schaub.

La Direction de la culture et du
développement urbain

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Grégoire Junod, syndic, 021 315 22 01**
- **Frédéric Sardet, chef de service Bibliothèques & Archives de la Ville de Lausanne, 021 315 69 10**
- **Isabelle Falconnier, déléguée à la politique du livre, 078 751 58 30**

Les détails ainsi que le règlement sont disponibles sur le site www.lausanne.ch/bourselitteraire.

Lausanne, le 16 mai 2017